



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT 138-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Me Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 3 mars 2026, le projet de règlement 138-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement 138-2026 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal située au 418, avenue Pie-X à Saint-Christophe d'Arthabaska.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 418, avenue Pie-X, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 31<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2026.

**Katherine Beaudoin, Avocate**  
**Directrice générale & Greffière-trésorière**

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Warwick, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31 mars 2026.

Katherine Beaudoin, Avocate  
Directrice générale & Greffière-trésorière